



Appel à projets 2021 International Emerging Actions (IEA)

Les [*International Emerging Actions*](#) sont des projets menés par un porteur rattaché à une unité du CNRS et un porteur affilié à une institution de recherche étrangère dont la finalité est l'exploration de nouveaux champs de recherche et de nouveaux partenariats à l'international.

Les *International Emerging Actions* donnent lieu à des missions de courte durée, l'organisation de réunions de travail et de séminaires, l'initiation de premiers travaux de recherche en commun autour d'un projet scientifique partagé. Une sélection à l'appel *International Emerging Actions* permet à l'équipe du laboratoire affilié au CNRS de recevoir des crédits complémentaires (de 5 000 à 7 000 € par an) pour le financement de ces activités de mobilité.

Les *International Emerging Actions* sont d'une durée de 2 ans non renouvelable.

Les projets IEA associant des partenaires russes ne font plus l'objet de modalités spécifiques et sont soumis à la procédure de dépôt commune à tous les pays.

Critères d'évaluation et de sélection

Les *International Emerging Actions* favorisent l'exploration de nouvelles collaborations. Aucun prérequis en termes d'antériorité de la collaboration n'est exigé.

L'évaluation des projets tient principalement compte de la qualité scientifique et de l'originalité du projet, de l'intérêt de la collaboration, de la qualité scientifique et de la complémentarité des équipes impliquées, de la participation de doctorants, post-doctorants et jeunes chercheurs aux échanges.

Toutes les propositions scientifiques seront considérées sans exception. Toutefois, les instituts suivants accorderont en 2021 une attention particulière aux projets abordant certaines thématiques ou en partenariat avec certains pays :

INSB : Une attention particulière sera accordée aux projets en biologie marine impliquant Taiwan, l'Inde, le Japon et l'Australie, pays avec lesquels l'INSB souhaite intensifier la collaboration dans ce domaine.

INSIS : Une attention particulière sera accordée aux projets impliquant la Corée du Sud, Taiwan, l'Inde et les pays d'Afrique subsaharienne, avec lesquels l'INSIS souhaite amplifier ses collaborations.

INSU : Attention particulière accordée aux projets utilisant les données et services proposés par les infrastructures de recherche, notamment celles inscrites sur la feuille de route du European Strategy Forum on Research Infrastructures (ESFRI). Attention particulière accordée aux projets ciblant l'Afrique, l'Antarctique et les chantiers urbains.

INSHS : Une attention particulière sera accordée aux projets impliquant les pays d'Afrique subsaharienne, Singapour et le Canada, avec lesquels l'InSHS souhaite soutenir une intensification de sa collaboration.

Ces priorités sont mises en œuvre par l'institut évaluateur du projet, c'est-à-dire l'institut de rattachement principal de l'unité du porteur ou l'institut d'évaluation demandé par le porteur lors du dépôt de sa proposition lorsque la thématique de celle-ci relève d'un institut différent de celui auquel est principalement rattachée son unité.

Les autres instituts (INC, INP, IN2P3, INSMI, INS2I, INEE) considéreront tous les projets sans priorité thématique ou géographique particulière.

Comment soumettre un projet?

La procédure de dépôt des *International Emerging Actions* se déroule exclusivement en France en remplissant le formulaire en ligne sur l'application CoopIntEER :

<https://www.cooperation.cnrs.fr/coopinteer/interne/login.do>

Une lettre d'engagement scientifique et financier du partenaire étranger doit être jointe au dossier de candidature. Un modèle est disponible [ici](#).

- Date d'ouverture de la campagne : 18 juin 2021
- Date de clôture de la campagne : 17 septembre 2021
- Date de communication des résultats : décembre 2021
- Début des projets : janvier 2022

Procédure de suivi d'une International Emerging Actions

A la fin de la première année du projet un rapport financier devra être transmis à la DERCI et à l'institut financeur.

A l'issue du projet, les porteurs communiqueront à la DERCI et à l'Institut de rattachement un bilan scientifique et financier.

Aide

Pour toute question d'ordre administratif veuillez contacter la chargée de coopération internationale de la DERCI, selon le pays de votre partenaire :

Russie, Europe de l'Est et du Nord, Espagne et Portugal : gulnara.letorrivellec@cnrs-dir.fr

Europe occidentale : mathilde.cambournac@cnrs.fr

Japon, Corée, Taïwan : caroline.danilovic@cnrs-dir.fr

Chine et Asie du Sud-Est : juliette.neel@cnrs.fr

Afrique, Moyen-Orient, Inde : camille.flamant@cnrs.fr ou celine.montibeller@cnrs.fr

Etats-Unis, Canada, Océanie : eudora.berniolles@cnrs.fr

Amérique latine : antonia.alcaraz@cnrs-dir.fr

Pour les questions de nature technique sur Coopinteer, vous pouvez contacter l'assistance aux utilisateurs par téléphone : 05 62 24 25 31